

Impacts environnementaux des infrastructures énergétiques sur les forêts et les habitats naturels : cas du barrage de Lom Pangar (Cameroun)

MADI VONDOU

*Cadre à la Division des Eudes, de la Prospective et de la Coopération, Ministère de l'Énergie et de l'Eau /
Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale /
Cabinet d'Études HORIZON VERT
Cameroun*

MADI VONDOU

Madi Vondou, Biologiste / Environnementaliste est titulaire d'un DEA en Hydrobiologie et Environnement obtenu à l'Université de Yaoundé I et d'un Master/DESS en évaluation environnementale obtenu au Centre Régional d'Enseignement spécialisé en Agriculture, Forêt-Environnement de Yaoundé. Son sujet de DESS en EE a porté sur l'« Évaluation des défis environnementaux de la relance de la palmeraie villageoise au Cameroun : cas de la Sanaga maritime et de l'Océan ». Après une expérience très riche de trois années dans le domaine de l'EE au Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SÉEAC), Madi Vondou est actuellement Cadre au Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Cellule des Études et de la Prospective. Il est par ailleurs Consultant en EE et membre actif de l'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale depuis 2006 où il modère le groupe thématique « Biodiversité et Évaluation Environnementale ».

Résumé

Le projet de retenue de Lom Pangar s'inscrit dans la démarche suivie par SONEL depuis plus de 40 ans pour réguler le cours de la Sanaga, fleuve sur lequel sont installées les deux centrales hydro-électriques du Cameroun : Edéa et Song Loulou. L'étude thématique sur la biodiversité, en relation avec plusieurs autres thèmes, avait pour objectifs d'analyser et caractériser les impacts de l'ouvrage et des projets connexes sur les différentes composantes de la biodiversité afin de proposer des mesures pertinentes de conservation des habitats naturels.

Les limites de l'aire d'étude englobant tous les milieux susceptibles d'être touchés par l'enneigement et leurs homologues voisins et les aires protégées proches du site ou tout au moins leurs zones périphériques. La forêt couvre 54 % et la savane 40 % de surface de la future zone submergée. Conduite selon la méthode matricielle de Léopold, l'identification des impacts a en compte toutes les phases du projet.

Il ressort que les forêts seront le plus touchées du fait de la mise en eau du barrage, cause prédominante. Au total, les surfaces naturelles détruites ou perturbées par le projet sont estimées à environ 32 000 ha de forêts et 26 000 ha de savanes. La perte en ressource forestière commercialement valorisable quant à elle est de l'ordre de 500 000 à 1 million de m³ selon les scénarios d'exploitation retenus. En outre, l'enneigement de ces importantes surfaces forestières entraînera la libération de gaz à effet de serre, en particulier de gaz carbonique et de méthane surtout pendant les 20 premières années dont les quantités sont estimées à 21 millions de tonnes de CO₂ équivalent sur une durée de 100 ans. De même, les grands mammifères seront touchés par la mise en eau et aussi par l'afflux de population lié au projet. En effet, pendant la phase de construction les personnels travaillants exerceront une pression sur les écosystèmes locaux : directement par destruction de biotopes pour l'implantation des différents éléments du projet ou pour l'approvisionnement en matériaux du chantier; indirectement pour satisfaire leurs besoins nutritionnels.

Afin de protéger de la biodiversité au niveau local, il a été préconisé des mesures de compensation avec d'autres activités des populations et des incitations à l'installation des migrants dans des zones éloignées des deux aires protégées en cause. Le suivi devant porter essentiellement sur les indicateurs d'état, de pression, de réponse et de bénéfices évoqués ici.